

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS **APPROUVÉ**

Le mercredi 13 septembre 2023 19h

Gymnase de l'école d'éducation internationale Filteau

### PREMIÈRE PARTIE

#### 1. Mot de bienvenue par la directrice

L'assemblée est ouverte à 19h05.

Isabelle Lacombe présente la directrice adjointe, Heather Moores qui agira de secrétaire de l'assemblée, et le président du Conseil d'établissement, Jean Francoeur. Elle présente également l'ensemble des parents membres et substituts du Conseil d'établissement.

#### 2. Renseignements généraux sur l'école et faits saillants 2022-2023 par la directrice

Elle explique que la récente rentrée scolaire s'est bien déroulée et que cette année l'école a accueilli 582 élèves, répartis dans 26 groupes. Elle parle du thème de l'année, « Mille et trois valeurs ». Enfin, elle mentionne la stabilité du personnel, l'ajout de nouveaux enseignants et technicienne au service de garde. L'école Filteau n'est pas aussi touchée par la pénurie de personnel en service de garde que d'autres écoles du secteur. Il manque seulement 2 éducateurs. Des démarches sont en cours par le Centre de services scolaire pour le recrutement de ressources supplémentaires.

Elle fait part de différents renseignements généraux sur l'école et du bilan de l'année 2022-2023 :

- L'équipe a travaillé le nouveau projet éducatif de l'école (différents sondages, analyse des résultats, etc.)

- L'acquisition de Chromebook et portables pour les classes ;
- L'implantation de la surveillance active dans la cour d'école ;
- La prévention de l'intimidation ;
- La visite de l'IB. Le mandat d'école internationale a été reconduit. Parents, enseignants, personnel de soutien et direction ont été rencontrés. De belles forces sont ressorti (communication, collaboration) ;
- A terminé l'arrimage en écriture entre les différentes années scolaires ;
- A apporté plusieurs changements au niveau de l'évaluation
- A mis en place le tutorat pour les élèves vulnérables ;
- A tenu sa comédie musicale ;
- L'exposition pour les élèves de 6<sup>e</sup> année a continué à rayonner et cette fois sous forme de portes ouverts ;
- Les élèves ont pris part à différentes activités tout au long de l'année ;
- Les mesures sanitaires ont été appliquées de façon rigoureuse toutes les mesures sanitaires dictées par notre gouvernement et tenu informé les parents des cas de COVID dans les classes ;

Projets et nouveautés pour l'année scolaire 2023-2024 :

- Les professionnels à l'école sont:
  - Mme Catherine Embregts en psychoéducation (2 jours/semaine),
  - Mme Nathalie Corriveau en psychologie (2,5 jours/semaine),
  - Mme Dominique Garneau en orthophonie (6,5 jours/cycle),
  - Mmes Caroline Savoie, Anne-Marie Pouliot et Mariepier Jutras en orthopédagogie (pour un total de 25 jours/cycle)
  - 5 éducatrices spécialisées ;
- L'école bénéficiera d'un budget d'achat de matériel informatique encore cette année;
- Tous les enseignants continueront d'utiliser une seule plate-forme de communication (Classroom) de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année;
- L'école accueillera, pour l'année entière, un moniteur de langue (M. Adam) qui partagera son temps entre les classes;

- Le tutorat sera reconduit pour les élèves vulnérables;
- Projet pilote aide en classe, pour une 2e année afin de bonifier les heures des éducateurs SDG ;
- Soutien pédagogique en classe, qui permet d'être 2 enseignants dans la classe à des périodes données;
- Optimiser le sentiment d'appartenance des élèves à l'école;
- Développer la collaboration entre élèves, personnel scolaire et parents;
- Promouvoir les valeurs de l'école et les qualités du profil de l'apprenant;
- Poursuite de l'arrimage des savoirs entre les niveaux (lecture pour cette année);
- Mise en place de l'évaluation par critères au lieu de notes;
- Mise en place du nouvel horaire (6 min de plus par jour) et 9 PM d'activités pour les élèves;
- L'école bénéficiera de nouveau d'une allocation pour offrir un soutien aux parents via des activités à déterminer;
- Une collation santé sera offertes aux enfants tous les vendredis matin;
- Poursuite de l'implantation de l'application Hop hop pour le SDG et des procédures d'accueil et de sortie;
- Comédie musicale : Retour vers le futur;
- Exposition PP : les détails seront communiqués plus tard dans l'année;

Le secteur centre du territoire du CSSDD fait face à plusieurs enjeux au niveau des places disponibles.

Trois projets d'agrandissements sont prévus (St-Yves, SLF et Campaniles) ainsi que la construction d'une nouvelle école, pour pallier temporairement au manque d'espace, il y aura 4 classes modulaires à l'école. Elles seront en fonction pour septembre 2024. Elle montre à quoi ressembleront les classes avec des images. Les classes seront en place pendant 5 à 10 ans. Elle explique que ça va nous permettre d'avoir plus d'espace dans l'école le temps de la construction de la nouvelle école.

Il y a eu une question et des commentaires de parent :

Est-ce qu'il y aura de nouveaux espaces de jeux ajouté ailleurs une fois que les nouvelles classes seront installées?

Mme Lacombe mentionne qu'une analyse de la cour sera faite.

Commentaires :

Les parents mentionnent qu'il n'entend pas la cloche dehors le matin.

Le changement d'heure le matin apporte plus de congestion le matin. Les parents s'inquiètent pour les piétons. Les parents se demandent si l'école fait partir des projets de sécurité devant les écoles de la ville de Québec.

Mme Lacombe explique qu'elle continuera de sensibiliser les parents à la sécurité et qu'elle envisage une opération sécurité le matin sous peu.

Elle remercie les parents pour leur implication à l'école.

Elle souhaite à tous, une année scolaire 23-24 sous le signe du respect, l'entraide et le plaisir! Elle réitère que l'équipe école est là pour la réussite de leurs enfants.

## DEUXIÈME PARTIE

### 1. Mot de bienvenue par le président et ouverture de l'assemblée générale

Jean Francoeur souhaite la bienvenue et remercie l'assistance de sa présence.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est présenté. Julie Vallée propose son adoption, appuyée par Ayoud Hentati.

### 3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 14 septembre 2022

Le procès-verbal de l'assemblée du 14 septembre 2022 ayant été transmis à l'avance, les participants ont pu en prendre connaissance. Son adoption est proposée par Josée Boudreault, appuyée par Claudia Gagné-Fortin.

### 4. Présentation du rapport d'activités du conseil d'établissement

Jean Francoeur présente le rapport des principales activités du Conseil d'établissement pour la dernière année qui pourra ensuite être déposé sur le site Internet de l'école. Il remercie les membres du Conseil d'établissement et la direction pour l'ensemble du travail réalisé.

#### 5. Présentation du rapport financier du conseil d'établissement

Josée Boudreault présente les états financiers du Conseil d'établissement pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.

#### 6. Procédure d'élection

##### a. Adoption des règles d'élection

Isabelle Lacombe présente les procédures d'élection. Leur adoption est proposée par Catherine Vaillancourt, appuyé par Claudia Gagnon-Fortier.

##### b. Nomination d'un président d'élection et de deux scrutateurs

L'assemblée nomme Isabelle Lacombe comme présidente d'élection et Mme Heather Moores comme secrétaire.

#### 7. Élection des membres du conseil d'établissement (3 postes disponibles<sup>1</sup>)

Isabelle Lacombe indique que trois postes sont disponibles pour un mandat de deux ans chacun. Six personnes sont proposées, et quatre d'entre elles acceptent d'être candidates pour les postes vacants. Il s'agit de :

M Jean Francoeur

Mme Anne-Laure Rollin

Mme Josée Boudreault

Comme 3 postes sont disponibles, les élections n'étaient pas nécessaires.

---

<sup>1</sup> 3 postes de 2 ans

8. Élection des substituts du conseil d'établissement (2 postes disponibles<sup>2</sup>)

Mme Catherine Vaillancourt

M. Saad Bencheik

Élection du représentant au comité de parents et du substitut

Le représentant au comité de parents doit être un membre parent du Conseil d'établissement. Il est proposé par Caroline Robert, appuyée par Raphaël Dostie-Goulet, de déléguer la décision aux membres du Conseil d'établissement dans le cadre de leur première rencontre prévue au début octobre.

9. Formation de l'OPP

a. Décision relative à la formation d'un OPP

Laurent Cornellier, appuyée par Ayoub Hentati , propose que les modalités de constitution de l'OPP soient les suivantes:

b. Constitution de l'OPP : nom, composition et règles de fonctionnement

Nom : Organisme de participation des parents de l'école Filteau;

Composition : l'OPP est composé de parents volontaires. Tout parent est accepté.

Des membres peuvent s'ajouter tout au long de l'année ;

Règles de fonctionnement : les parents intéressés communiqueront entre eux afin d'établir les modalités de fonctionnement.

c. Élection des membres de l'OPP

Pas d'élection nécessaire comme la proposition indique qu'il est composé de parents volontaires.

---

<sup>2</sup> Mandat d'un an

10. Questions des parents :

Question de parents pour le parascolaire – Est-ce que ça peut commencer plus tôt ?

Isabelle Lacombe explique que ce n'est pas possible car il y a un enjeu de locaux au service de garde jusqu'à 16h45.

11. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20h05.

Jean Francoeur

Président du conseil d'établissement

Isabelle Lacombe

Directrice